

Utilisation d'un logiciel pour analyser la qualité des rapports EIE

Stephanie DENGIS-VANDERMEULEN
Directrice
ConsultEAM Ltd, Royaume Uni

Stephanie DENGIS-VANDERMEULEN : Stéphanie Dengis-Vandermeulen, diplômée H.E.C. Belgique en tant qu'ingénieur commercial, obtient un MSc in Environmental Assessment and Management à Oxford Brookes University. Elle fonde par la suite la société ConsultEAM Ltd, société de consultation, spécialisée en évaluation et gestion environnementales. Ses travaux se sont concentrés sur la qualité des Études d'Incidences Environnementales et des Évaluations Environnementales Stratégiques, en particulier dans le cadre de travaux méthodologiques et pratiques menés pour la Région Wallonne en Belgique. Elle a été amenée présenter les résultats de ses travaux, notamment en 2004 (Meeting of National EIS ans SEA experts, Dublin), 2005 et 2007 à la conférence annuelle de l'International Association of Impact Assessment, à Boston et en Afrique du Sud. Dans le cadre de Systèmes de Management Environnemental, elle a été amenée à accompagner des entreprises vers la certification ISO 14000 et EMAS et à s'occuper de l'aspect réglementaire. L'autre volet principal de son activité porte sur le développement durable, plus particulièrement au niveau du reporting, comme la rédaction du rapport AirFrance-KLM, Endesa etc. D'autres projets plus ponctuels peuvent être cités, tel le développement d'un « EIA toolkit » en ligne à destination du public.

Résumé : La qualité insuffisante reconnue au niveau des rapports d'EIE a été mise en évidence, depuis plusieurs années déjà, par plusieurs spécialistes en la matière. Vu cette nécessité croissante d'une meilleure qualité, la Région wallonne a développé conjointement avec l'Université Libre de Bruxelles un outil d'évaluation de la qualité des rapports EIE, basé sur la méthode d'analyse multi critères. Même si une objectivité maximale ne peut être atteinte, cette approche permet de réduire la subjectivité liée aux jugements de qualité.

Bien que de nombreuses checklists ont été (et sont) développées, cet outil répond à un besoin d'harmonisation, de formalisation et de standardisation. Il permet en outre:

- de souligner les manquements au niveau du contenu et permettre aux auteurs endéans une période de temps légal de fournir les informations manquantes ;
- aux décisions-makers de se baser sur un rapport recevable et complet, mais également de comprendre et adopter les alternatives les plus favorables en fournissant un avis clair et motivé aux autorités ;
- d'améliorer le travail des auteurs en attirant leur attention sur le fait d'être évalué et en communiquant sur la qualité de leurs rapports ;
- la standardisation pour toutes les analyses EIE ;
- d'attribuer des pondérations en fonction des catégories de projet.

Après une période test, toutes les EIE en Région wallonne sont, depuis 3 ans, évaluées par ce logiciel. Grâce à l'expérience acquise, les critères de la checklist contenue dans le logiciel ont évolué, tant au niveau de leur présentation, de leur définition que de leur pondération.

La Directive 2001/42/EC sur l'évaluation environnementale des plans et programmes ne fait que confirmer dans son article 12(2) l'importance de la qualité des rapports, celui-ci devant dès lors être évalué sur base de critères légaux définis dans la Directive européenne. La checklist a également été adaptée aux exigences légales de la Directive et bonnes pratiques. L'utilité d'un outil plus objectif pour revoir la qualité des rapports en devient donc évidente.